

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 Communauté de Communes
DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Acquisition d'un nouveau
logiciel pour le SPPE :
demande de subvention à la
CAF des Alpes-Maritimes

Décision n° 22 03 21

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Absents : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à la petite enfance, propose l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des EAJE et du RAPE, le logiciel actuel ne répondant pas aux demandes de la CAF des Alpes-Maritimes.

Pour ce faire, la CAF des Alpes-Maritimes subventionne une partie de cette acquisition par le Fond de Modernisation des Etablissements à hauteur de 80% de l'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% du montant des dépenses, soit : 15 716,00 €. Le coût prévisionnel global de cet investissement s'élève à 19 645,00 € HT.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80 % de la dépense d'investissement soit 15 716,00 €.

Nombre de conseillers
en exercice : 30Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
C. PIAZZA